



Peyrolles-info

122

Mesures de restriction d'usage de l'eau en raison de la sécheresse

M le Préfet du Gard a réuni le comité de suivi de la sécheresse le 22 juillet 2015 pour faire le point sur la situation hydrologique du département

Les conditions climatiques actuelles peuvent être qualifiées d'exceptionnelles. Les températures enregistrées cette année sont les plus chaudes depuis 50 ans, 2003 exceptée. Par ailleurs, il n'y a eu aucune précipitation depuis 5 semaines sur le département.

La situation des cours d'eau se dégrade rapidement, notamment au nord du département. Sur les axes principaux, les débits sont actuellement juste au-dessus des seuils d'alerte. La situation est plus tendue sur les petits affluents où des assecs et des mortalités de poissons sont déjà signalés.

Les prévisions météorologiques ne prévoient pas d'amélioration à court et moyen terme, si ce n'est quelques épisodes orageux sur les Cévennes en fin de semaine. Ils ne permettront pas de rétablir la situation hydrologique et les seuils d'alerte seront franchis dans les prochains jours.

**Compte tenu de cette situation, M le Préfet du Gard a décidé de placer :
- en alerte de niveau 1 les bassins versants des Gardons (amont et aval) :**

le remplissage des piscines privées, le lavage des voitures et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert sont interdits.

De plus, des restrictions d'horaires pour l'arrosage sont mises en place.

Sont interdits l'irrigation agricole entre 10h00 et 18h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau) et l'arrosage domestique (pelouses, jardins, ...) entre 8h00 et 20h00.

Les mesures sont applicables jusqu'au 6 août 2015, date du prochain comité sécheresse.

A l'issue de ce comité et selon l'évolution de la situation, M le Préfet du Gard pourra être amené à durcir les mesures de restrictions et de limitations des usages de l'eau.

Conseil municipal du 21 juillet 2015

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,
Nicolas Geoffray , Pierre Hénon , Thierry Ponsin.

Excusé : Jean Paulin.

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 17h30

Le compte-rendu de la séance du 4 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

1. CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES

La charte est un projet de territoire qui traduit la solidarité écologique entre le cœur et ses espaces environnants, l'aire d'adhésion. Elle donne ainsi une légitimité à l'ancienne "zone périphérique". Elle a été approuvée par décret en conseil d'État, publié au Journal Officiel le 10 novembre. Tous les documents liés à la charte peuvent être téléchargés sur le site du Parc : <http://www.cevennes-parcnational.fr/Le-Parc/La-charte-du-Parc/Les-documents-telechargeables>. Les communes sont appelées à décider de leur adhésion à ce projet collectif de territoire en signant une convention avec le Parc. Cette convention permettra, notamment à la commune, un accompagnement technique et financier sur le projet de révision du PLU et une aide financière sur un mur en pierres sèches à la mairie.

Accord unanime du conseil

2. EMBAUCHE D'UN MUSICIEN

Pour la fête de la commune le 25 juillet prochain le Maire propose d'avoir recours à nouveau à l'agence artistique « L'Art ou Tourne » pour l'animation musicale avec Maax déjà venu l'an dernier.

Accord unanime du conseil

Questions diverses :

- *Le député William Dumas nous a rendu visite le 17 juillet en mairie. Les membres du conseil présents lui ont souligné les problèmes de communication que rencontre la population (quasi absence de couverture en téléphonie mobile, pannes récurrentes et parfois très longues de la téléphonie fixe et d'internet) ce qui pose de graves problèmes de sécurité et pèse sur le maintien ou le développement d'activités. Monsieur le député a indiqué qu'une réunion au sommet (direction régionale Orange, préfet et sous-préfets, députés) initialement prévue en juillet se tiendrait en septembre. Espérons qu'elle pourra contribuer à débloquer la situation.*
- *Sur les 5 652 € HT de travaux faits suite aux dégâts d'orage de l'automne, la commune a reçu 3 221 € de subventions (État 1 978 €, Région 678 €, Département 565 €)*

- *Il est décidé d'engager des travaux de réfection du départ du chemin de Vallée Obscure (arasement de l'accotement, balayage du support, bouchage des plus gros trous, enduit superficiel) selon devis de 4 980 € TTC de l'entreprise Cabrit.*
- *Concernant le classement de chemins privés en chemins ruraux le Maire souhaite une validation formelle par le service du contrôle de la légalité de la sous-préfecture, il faut leur renvoyer les délibérations qu'ils ne retrouvent plus.*
- *La sécheresse a du bon car les travaux de rejointoiement sont en cour sur le pont de l'Arénas, pour lesquels nous avons obtenu des subventions de l'État en 2014.*
- *Le conseil a pris connaissance de la comptabilité détaillée du 1er semestre et félicite le Maire et les employés communaux pour la parcimonie de leurs dépenses.*
- *Les associations subventionnées par la commune (cf Peyrolles-info n°116) nous ont remercié.*

La séance est levée à 18h45.

HORAIRES

D'ouverture du secrétariat de mairie

Compte tenu des **congés annuels**, le **secrétariat** de la mairie sera **fermé**
les mardi 28 juillet et jeudi 30 juillet 2015.

En cas de besoin, n'hésitez pas à laisser un message vocal au **04.66.85.13.01**

Ou un message électronique à mairie@peyrolles.fr

Et on vous répondra le plus rapidement possible.

Le verre de l'amitié aura lieu comme d'habitude
le dernier samedi du mois de juillet:
samedi 25 juillet à partir de 18h
au Temple
Vous êtes tous les bienvenus